

Note sur l'organisation de l'enseignement en Belgique.

Numéro d'inventaire : 1979.37485 (1-4)

Auteur(s) : Furnemont

J. Hoste

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Éditeur : Musée scolaire national (4 Palais du Cinquantenaire Bruxelles)

Date de création : 1937

Description : 2 feuilles simples dactylographiées et 2 liasses agrafées.

Mesures : hauteur : 333 mm ; largeur : 221 mm

Notes : Avec une circulaire du ministre J. Hoste en faveur de l'orientation scolaire et une lettre d'envoi de M. Furnemont, directeur du Musée scolaire national, à M. Lebrun, directeur du CNDP.

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : Élémentaire et post-élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 + 6 + 4 + 2

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
MUSÉE SCOLAIRE NATIONAL

4, Palais du Cinquantenaire
(aile droite)

N^o 14.073

LANNEXE + un pli séparé.

Dans la réponse, prière de rappeler le n^o ci-dessus.

Centre national
de
Documentation pédagogique

Bruxelles (Belgique), le 1^{er} juin 1937.

Téléphone : 33.31.17

Compte Chèques Postaux : 584.36

Cher Monsieur Lebrun,

En réponse à votre lettre du 28 mai dernier, C/A -
1-C-1-IV-d., je vous envoie, sous ce pli, ~~une note relative~~ une
note relative à l'organisation actuelle de l'enseignement en Belgique.

Ecoles primaires. Pour les trois premiers degrés, le
programme nouveau (mai 1936) est ~~joint~~ joint *au même courrier.*

Pour le 4^e degré (12 à 14 ans), le programme est à
l'étude et sortira sous peu. Je me ferai un plaisir de vous le trans-
mettre.

La prolongation de la scolarité jusque 15 ans est
résolue temporairement.

Passage de l'enseignement primaire à l'enseignement
secondaire.

En principe, le programme d'études pour les enfants
de 6 à 12 ans est le même pour tous les établissements d'instruction

L'orientation a lieu dès 11-12 ans: certains enfa
continuent l'école primaire (2 ans - 4^e degré); d'autres abordent
l'enseignement secondaire; d'autres l'enseignement technique.

L'école normale primaire (formation des instituteurs)
est articulée sur le 4^e degré primaire ou les deux premières années d'
études secondaires; l'école normale moyenne (formation des maîtres de
l'enseignement secondaire du degré inférieur - écoles primaires supé-
rieures) recrute ses élèves parmi les instituteurs ou les porteurs du
certificat d'humanités. Quelques-uns y entrent après la 2^e des humani-
tés.

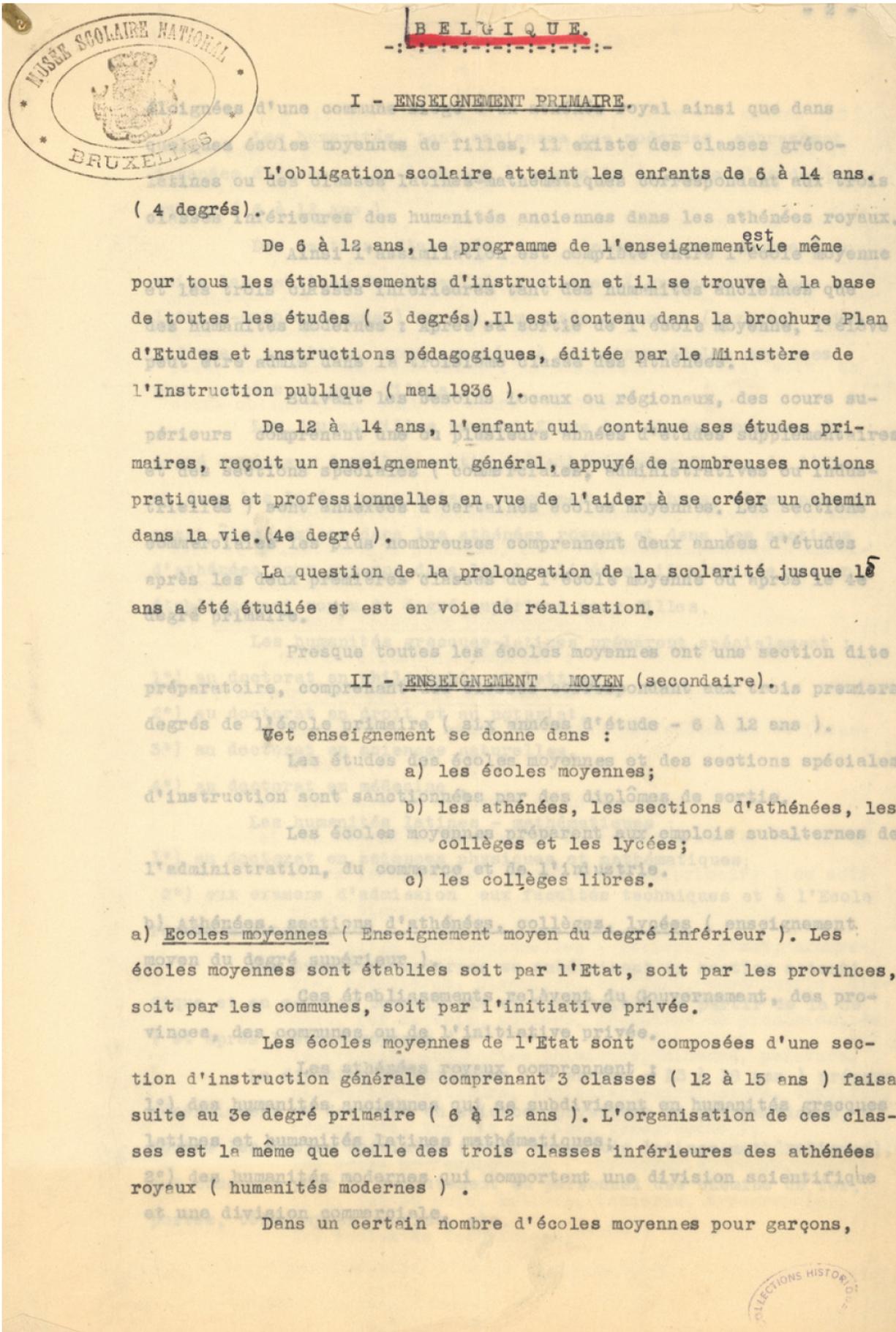
Les professeurs de l'enseignement secondaire du degré
supérieur (lycées, athénées, etc) sont choisis parmi les agrégés de
l'enseignement supérieur. Ceux-ci se préparent à l'enseignement par
des stages ou l'assistance à des leçons-types dans les établissements
d'enseignement secondaire.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements
complémentaires et je vous prie d'agréer, cher Monsieur Lebrun, l'ex-
pression de mes sentiments les meilleurs.

A Monsieur L E B R U N

Directeur du Centre national de
documentation pédagogique.
29, rue d'Ulm
PARIS (France)

M. Furnemont
(M. FURNEMONT)
directeur



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MUSÉE SCOLAIRE NATIONAL
4, Palais du Cinquantenaire, 4
BRUXELLES

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE ET CENTRE d'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE.

N° 1052

ORIENTATION PROFESSIONNELLE.

CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE.



La circulaire du 10 février 1937 fait un nouvel appel à la collaboration du personnel enseignant aux divers degrés en vue d'aider la jeunesse à trouver son chemin dans la vie.

On sait toute l'importance que revêt la question de l'orientation professionnelle pour le bien-être de l'individu, de la famille, de la société, du pays lui-même.

L'orientation professionnelle vise à faire connaître aux jeunes gens et aux jeunes filles quelles sont les professions les plus capables de donner satisfaction à leurs dispositions naturelles ou acquises et dont la pratique leur garantit la plus forte probabilité d'un avenir honorable et sûr.

L'orienteur doit être renseigné sur deux points dont la mise en concordance est l'essentiel du problème qui se pose à lui :

1. Quelles sont les exigences des industries, des métiers, des professions à l'égard de ceux qui veulent y réussir ? Quelles sont les qualités physiques, intellectuelles et morales qui assurent le succès dans chaque occupation ?
2. Un jeune homme ou une jeune fille demandant des indications sur son avenir professionnel, quelles sont les qualités individuelles qu'il (elle) réunit en sa personne ou les défauts corrélatifs ?

La première question demande une enquête tenue à jour sur les conditions du travail dans chaque profession, métier ou industrie, La réponse à la seconde est le résultat d'un examen médical, physiologique et psychologique éclairé par la connaissance des antécédents du sujet.

Ces deux questions résolues, il en résulte que l'enfant est apte à telle profession ou à tel groupe de professions, inapte ou moins apte

